

## Le commerce équitable : filière d'insertion sur le marché international pour les acteurs économiques défavorisés

► Céline Lefevre,  
Tech-Dev.  
celinelefevre@  
tech-dev.org

1. Réseau de distribution, associatif et militant, Artisans du monde défend l'idée d'un commerce équitable à trois dimensions : économique, éducative et politique. A fêté ses 30 ans en 2004.

2. Les standards internationaux du commerce équitable sont définis par FLO. Ils comprennent des standards génériques et des standards spécifiques à chaque produit qui nécessitent en moyenne deux années de recherche et développement.

3. Le prix minimum garanti doit couvrir les frais de production et les besoins élémentaires des producteurs. S'y ajoute une prime de développement. L'ensemble est toujours supérieur aux cours mondiaux.

LE COMMERCE ÉQUITABLE contribue à créer des débouchés inespérés en Afrique pour des « petits » producteurs isolés qui ont longtemps été sous la coupe d'intermédiaires. C'est à partir de ce constat que la mise en place de filières agricoles issues du commerce équitable, (filières dites « labellisées » ou « intégrées ») est de plus en plus développée. Tech-Dev, association de solidarité internationale, accompagne ce mouvement avec ses partenaires africains. Son action prend diverses formes, depuis l'appui technique, technologique et organisationnel aux organisations de producteurs (OP) et entreprises de transformation jusqu'à la recherche de marchés à l'export. Elle cherche notamment à favoriser une première transformation sur place pour maximiser la valeur ajoutée locale avant exportation. Elle veille aussi à ne pas créer de dépendance des groupements de producteurs/transformateurs à des marchés de niche à l'export, en appuyant les OP/transformateurs pour la promotion de leurs produits sur le marché africain.

**Bientôt des produits cosmétiques équitables au beurre de karité burkinabé.** Longtemps, les productrices de beurre de karité de Léo au Burkina Faso, peu organisées et ne produisant pas un beurre de qualité, durent se résigner à vendre des noix de karité à un intermédiaire dont elles dépendaient. Les noix étaient ensuite négociées sur le marché international, à des taux dépassant de loin les prix d'achat aux productrices. Un groupement d'ONG (CECI, ISF, OTECI et Tech-Dev) accompagne désormais la structuration de la filière. L'objectif : donner aux productrices un accès direct aux acheteurs européens, industriels du secteur de la cosmétique. Pour cela, il faut avant tout rendre le beurre de karité conforme aux exigences des acheteurs internationaux de l'industrie cosmétique. L'appui à l'organisation de groupements villageois de femmes productrices de beurre de karité en coopérative de production et de commercialisation constitue également une priorité.

Max Havelaar, association à but non lucratif gérant le label international du commerce équitable en Europe, positionné jusqu'à très récemment exclusivement sur l'alimentaire (les 9 produits labellisés sont le café, le thé,

le chocolat, la banane, le jus d'orange, le miel, le sucre, le riz et la mangue), a décidé de se diversifier. Outre des filières non-alimentaires comme le coton, elle s'intéresse aujourd'hui à la filière cosmétique en proposant aux industriels du secteur de se fournir en ingrédients naturels « équitables » issus de pays du Sud. Le premier produit labellisé sera le beurre de karité. Une chance pour l'union de Léo, qui a été retenue comme fournisseur de matière première pour ce nouveau marché.

La notoriété du label Max Havelaar a pénétré l'industrie cosmétique, également sollicitée par sa clientèle de sorte qu'elle réfléchit très sérieusement à développer une gamme de produits équitables... D'après cet exemple, le commerce équitable est incontestablement une niche de marché qui permet de développer les ventes auprès des grands industriels du secteur.

**Au Bénin, le commerce équitable contribue à structurer la filière ananas.** Aujourd'hui, même s'il faut reconnaître que le marché des fruits équitables reste peu développé en France par rapport à certains voisins européens, le commerce équitable a permis de créer des débouchés pour des produits du Bénin qui n'avaient jusqu'alors pas de marché à l'export : les ananas séchés, le jus d'ananas. Les ananas frais quant à eux ont ainsi pu trouver de nouveaux marchés.

Le centre de séchage de fruits tropicaux (CSFT) à Abomey au Bénin a ainsi contractualisé avec Solidarmonde, la centrale d'achat d'Artisans du monde<sup>1</sup>, s'engageant à fournir ses boutiques de commerce équitable en fruits séchés. Le CSFT, qui emploie 41 personnes, a demandé à obtenir l'agrément FLO<sup>2</sup>/MH en tant que transformateur/exportateur, espérant ainsi pouvoir développer ses ventes à l'export. Or pour pouvoir livrer ses ananas séchés sous label FLO/MH, il devait s'approvisionner en ananas frais lui-même labellisé FLO/MH. Son fournisseur en ananas frais, l'Union de groupements de producteurs d'ananas de Toffo (UGPAT), qui compte 135 producteurs pour une surface de 120 ha (on peut bien là parler de « petits producteurs »), a alors demandé lui aussi à être certifié FLO/MH. Le commerce équitable a ouvert des opportunités de marchés significatives pour les producteurs d'ananas

de Toffo : 400 t d'ananas frais ont été vendus en 2004, à un prix minimum garanti<sup>3</sup> rémunérateur. Ce volume représente la moitié des ventes à l'export de l'UGPAT puisque 400 t sont vendues aujourd'hui à l'export sur le marché conventionnel.

Le commerce équitable est très médiatique. Cependant, les volumes vendus, même s'ils sont en hausse régulière, restent faibles. En conséquence l'impact au Sud est relatif. Néanmoins ce type de commerce crée de nouveaux marchés jusqu'alors inexistantes, et est à l'origine de nouveaux flux commerciaux de l'Afrique vers l'Europe. ■

### DÉFINITIONS

(SOURCE : [www.maxhavelaarfrance.org](http://www.maxhavelaarfrance.org))

*Commerce équitable.* « Le commerce équitable est un partenariat commercial, basé sur le dialogue, la transparence et le respect, qui vise plus d'équité dans le commerce international. Le commerce équitable contribue au développement durable en proposant de meilleures conditions commerciales aux producteurs marginalisés, essentiellement dans les pays du Sud, et en sécurisant leurs droits. » (Définition officielle FINE 2001)

*Filière labellisée ou « non intégrée ».* L'OP ou l'entreprise s'engage à adopter un cahier des charges qui lui permettra de recevoir un agrément pour commercialiser ses produits dans les circuits du commerce équitable. C'est la filière Max Havelaar.

*Label.* Symbole qui indique que la conformité à des normes spécifiques a été vérifiée par un organisme certificateur accrédité. L'utilisation du label est habituellement contrôlée par l'organe d'élaboration du label et elle est ouverte à tous ceux qui respectent les critères définis. Ex. label FLO, IFAT.

*Certification.* La certification est une opération consistant à faire attester, par un organisme tiers, la mise en place au sein d'une entreprise d'un système de management d'une dimension spécifique de l'activité de l'entreprise : la qualité, les impacts environnementaux, les pratiques sociales.

*FINE* regroupe les 4 fédérations internationales de commerce équitable : FLO (Fairtrade Labelling Organisations) International, gestionnaire du système de certification international, EFTA (fédération des importateurs spécialisés), NEWS (fédération des boutiques spécialisées) et IFAT (fédération internationale des organisations de commerce équitable). ■